



DELIBERATION

Objet : Convention financière pour l'octroi d'une subvention par le Département de la Loire au titre du contrat négocié dans le cadre de la réhabilitation du stade Roger Baudras

Le 21 septembre 2026, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : le 15 septembre 2026

Présents : Mesdames et Messieurs François DRIOL, Pascale DUMAZET, Pierre-Julien MARRET, Céline MONTAGNON, Marc MONTEUX, Marie-Claire GRANGE, Eric VOCANSON, Hélène FABRE, Carl INCORVAIA, Nicole BRUEL, Bernadette PONSON, Muriel SPADA, Louis BELLE, Noélia SEGUIN, Stéphane FAVEYRIAL, Emmanuel ROBERT, Cyrille CHAPOT, Maryline PIOT, Fabien CHAPARD, Cheryl-Anne GAUTHIER, Marie MONTET, Niyazi KARA, Morgane DELORME, Taner KAYNAR, Marcel JACOB, Eric LAGER, Elena BALLANDRAS, Ludovic CEYTE, Pascal CAMPEGGIA, Charles RICHARD.

Procurations : Monsieur Ludovic MAGALHAES à Pierre-Julien MARRET, Madame Véronique BLOMME à Monsieur Ludovic CEYTE.

Absente : Madame Isabelle BOIS.

Secrétaire : Monsieur Pierre-Julien MARRET.

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de l'organisation en France de la Coupe du Monde de Rugby 2023, la Ville d'Andrézieux-Bouthéon a eu la joie et l'honneur d'accueillir l'équipe nationale australienne « Les Wallabies », qui avait choisi le stade Roger Baudras, pour y établir son camp de base.

Cet évènement exceptionnel a offert à la Commune une occasion unique :

- de fédérer sa population, en lui faisant partager les émotions du sport ;
- de favoriser, voire d'ancrer, la pratique du sport dans le quotidien de ses habitants ;
- de mettre avantageusement en lumière le territoire métropolitain et, plus particulièrement, de se faire connaître au niveau national.

La Coupe du Monde de Rugby 2023 a aussi servi de catalyseur au souhait de la Commune de rénover le stade Roger Baudras, afin d'accompagner le RCAB dans l'accomplissement de son projet sportif.

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre de ces travaux d'aménagement et de création du Pôle rugby, plusieurs dossiers de demandes de subventions ont ainsi été déposés par la Ville en 2022, notamment auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de Saint-Etienne Métropole et du Département de la Loire.

Il indique que la Commune a été informée en date du 06/07/2026 par le Département de la Loire, de l'octroi d'une subvention de 500 000 €, au titre du contrat négocié n° 2 signé avec Saint-Etienne Métropole pour la période du 20/01/2026 au 31/12/2028.

Il précise ajoute que la convention financière, qui en découle, prévoit le versement échelonné de cette subvention, sur les trois prochaines années, à compter de 2027 et à part égale.

Il présente le plan de financement définitif de cette opération, les travaux étant aujourd'hui achevés, comme suit :

NATURE DES DEPENSES	Montants HT
Travaux	3 033 382,25 €
Etudes	244 804,82 €
TOTAL HT	3 278 187,07 €
<i>Dont Total HT Dépenses éligibles</i>	<i>3 184 861,33 €</i>

FINANCEMENTS	Montants attribués	%
Financements publics		
Conseil Régional	254 788,91 €	7,77 %
Conseil Départemental	500 000,00 €	15,25 %
Métropole (Saint-Etienne Métropole)	600 000,00 €	18,30 %
Fonds de dotation "Héritage" - France 2023	224 115,00 €	6,84 %
SIEL	13 643,00 €	0,42 %
Autofinancement		
Fonds propres Commune	1 685 640,16 €	51,42 %
TOTAL	3 278 187,07 €	100,00%

Madame BRUEL, conseillère départementale, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés *par 27 voix pour et 4 voix contre (Groupe Des racines et de l'audace)* :

- **PREND ACTE** de l'achèvement des travaux d'aménagement du stade Roger Baudras et de création du Pôle rugby,
- **PREND ACTE** du plan de financement définitif, tel que présenté ci-dessus,
- **APPROUVE** la convention financière établie entre la Commune et le Département de la Loire, concernant l'octroi d'une subvention de 500 000 € pour la réalisation de cette opération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention financière.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 22 septembre 2026

Le Maire,
François DRIOL



Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

